

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 septembre 2013

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2013-8-2-4

Service consulté

Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace

AMENAGEMENTS TOURISTIQUES EN FORET COMMUNALE

Résumé : Il est proposé d'attribuer une subvention plafonnée à 7 620 € à la commune de KRUTH pour la construction d'un chalet-abri touristique en bordure d'un sentier de randonnée.

La Commune de KRUTH a décidé de construire un chalet-abri touristique en bordure d'un sentier de randonnée.

Des bénévoles ont décidé de participer à l'ensemble du projet de construction.

Les travaux prévus sont les suivants :

- élargissement d'un sentier sur environ 500 m pour obtenir un accès permettant d'amener les matériaux,
- confection d'une dalle en béton et d'un muret en granit destiné à recevoir le chalet,
- mise en place du chalet-abri,
- création d'un pont sur le sentier d'accès.

Le coût total retenu est de 20 813,55 € HT.

L'aide du Département pourrait s'élever à 40 % de ce coût, plafonnée à 7 620 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention plafonnée à 7 620 € à la commune de KRUTH pour la construction d'un chalet-abri touristique ;

- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204142, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the main strokes.

Charles BUTTNER

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE
2013

**Aménagement des forêts
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AFO03692	KRUTH Construction d'un chalet-abri touristique en forêt communale de KRUTH Montant du projet : 20 813,55 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 260,00 €	20 813,55	40%	7 620,00 (plafond)
			Total	7 620,00